

## Procès-Verbal de l'assemblée générale constitutive

La présente assemblée s'est tenue le 9 juin 2017 de 19h45 à 20h10.

Elle a réuni en visioconférence 7 ingénieurs agronomes diplômés de Montpellier SupAgro(ou des écoles qui l'ont précédée). Ont participé à cette assemblée :

- Jean-Frédéric Cuny, 495 avenue Cronstadt 40000 Mont de Marsan, Directeur production
  - Henriette Cuny, 495 avenue Cronstadt 40000 Mont de Marsan, Directrice associée
  - Denis Josselin, 15 rue Pierre Médéric 91700 Sainte Geneviève des Bois, Retraité
  - Antoine Lardy, 16 route des grands crus 21220 Morey-Saint-Denis, Technico-commercial
  - Camille Leroux, 149 rue de l'Université 75007 Paris, Chargée de mission Conseil et Audit
  - Mathilde Mari, 3 place de Belgique 92250 La Garenne Générale Colombes, Secrétaire
- 
- Jean-Noël Paoli, 150 Rue d'Auxonne 21000 Dijon, Maître de conférences en Agroéquipements

Denis Josselin a été désigné Président de séance en sa qualité de doyen. Il a soumis au vote 5 motions relatives à la création de l'association et à la constitution de ses instances.

### Motion 1

L'assemblée générale constitutive entérine la création d'une association nommée « Reso'Agros Montpellier » adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

*Adoptée à l'unanimité des présents*

### Motion 2

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration :

- Jean-Frédéric Cuny,
- Henriette Cuny,
- Denis Josselin,
- Antoine Lardy,
- Camille Leroux,
- Mathilde Mari,
- Jean-Noël Paoli.

*Adoptée à l'unanimité des présents*

### **Motion 3**

L'assemblée générale constitutive nomme :

- Antoine Lardy, en tant que trésorier
- Mathilde Mari, en tant que Présidente
- Jean-Noël Paoli, en tant que Secrétaire Général

*Adoptée à l'unanimité des présents*

### **Motion 4**

L'assemblée générale constitutive fixe, pour le premier exercice social, soit jusqu'au 31 décembre 2018, le montant des cotisations ainsi qu'il suit :

- 20 euros pour les nouveaux diplômés
- 60 euros pour les autres diplômés

*Adoptée à l'unanimité des présents*

### **Motion 5**

L'assemblée générale constitutive confère tous pouvoir à Mathilde Mari aux fins d'accomplir les formalités déclaratives constitutives de l'association Réso'Agros Montpellier à la préfecture et au journal officiel et plus généralement toutes formalité partout où besoin sera.

*Adoptée à l'unanimité des présents*

Le 10 juin 2017 à Dijon,



Jean-Noël Paoli

Secrétaire Général